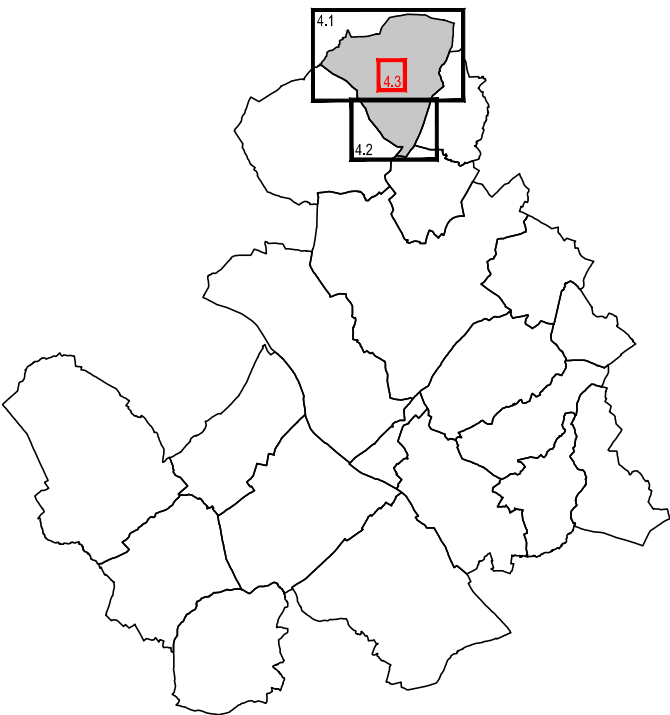


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Adon
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019
Mis à jour les	29 avril 2022 et 12 mai 2026
Modifié les	12 avril 2022, 28 mai 2024, 09 décembre 2025 et 05 mai 2026
Révisé le	

GEOMEXPERT sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Légende :

Limite des zones

Espace boisé classé à conserver

Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé

Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)

Limite administrative

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

Bâti/ouvrage remarquable

Bâtiment

Château

Chapelle

Eglise

Mur

Portail/Porche

Élément architectural

Croix

Puits

Patrimoine naturel :

Haie

Arbre

Espace arboré

Parc

Emplacement réservé

	Objet	Bénéficiaire
	Stockage de matériaux	Commune
	Cheminement piéton	Commune
	Parking	Commune
	Lotissement	Commune

